

<http://www.crifrance.com/actualites/concours-durant-la-paque-juive>



Concours durant la pâque juive ???

- Actualités -

Publication date: mercredi 14 mars 2012

Creation date: 14 mars 2012

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

Le ministre de l'Intérieur a annoncé devant le Crif à Marseille qu'aucun concours officiel ne pourra se tenir durant la Pâque Juive. Comme si les règles communes de la République devaient s'adapter aux croyances de chacun. On croyait que c'était clair : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte », c'est inscrit dans la loi de 1905 . Pourtant jeudi soir, devant le Crif de la région PACA à Marseille, Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, a visiblement oublié ce principe plus que centenaire.

Dans son discours, il a dit trouvé « opportun que les fêtes juives de Pessah puissent être prises en compte dans le fonctionnement des administrations et des services publics ». Ainsi, il a annoncé avoir demandé au ministère de la Fonction Publique de « veiller à ce que les fêtes de Pessah figurent, dès l'an prochain, dans le calendrier des principales fêtes religieuses » afin « que les examens et concours de la République ne se déroulent pas » pendant ces fêtes. Cette année, la Pâque Juive s'est déroulée du 18 au 26 avril.

Et cette mesure est loin d'être symbolique. Une circulaire existe déjà sur les dates des principales fêtes orthodoxes, arméniennes, juives, musulmanes, bouddhistes qui ne sont pas des jours fériés officiels (qui sont basés sur les fêtes catholiques). Et ce calendrier doit être pris en compte par l'administration pour les autorisations d'absence des fonctionnaires et fixer la date des examens et concours.